



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/960

Le 19 octobre 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

**Objet: Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre),
Réunion électronique, 3 décembre 2020**

1 Introduction

La présente Circulaire administrative vient compléter les renseignements fournis dans la Circulaire administrative [CACE/952](#) et son Corrigendum 1. En raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](#)), les États Membres de l'UIT ont été consultés, sous couvert du Corrigendum 1 à la Circulaire administrative CACE/952, sur la question de savoir si la réunion de la Commission d'études 1 pouvait être organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date prévue du 3 décembre 2020 et si cette réunion pouvait se tenir exceptionnellement en anglais uniquement. La date limite de soumission des réponses à ces deux consultations était le 15 octobre 2020.

2 Résultats du processus de consultation

La présente Circulaire administrative a pour but de rendre compte des résultats de ces deux consultations.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de l'organisation de la réunion de la Commission d'études 1 de manière virtuelle le 3 décembre 2020. En conséquence, la réunion de la Commission d'étude 1 aura lieu de manière virtuelle.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de la proposition visant à organiser exceptionnellement la réunion virtuelle de la Commission d'études 1 en anglais uniquement. En conséquence, la réunion de la Commission d'études 1 du 3 décembre 2020 se tiendra à titre exceptionnel en anglais uniquement.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter Philippe Aubineau, Conseiller de la Commission d'études 1, à l'adresse philippe.aubineau@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur